



### ÉDITORIAL

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Vous trouverez dans cette Lettre de mars le tableau, par option, de l'ensemble des prestations offertes par la Mutuelle ainsi que les montants des cotisations 2009.

Nous avons le plaisir de vous informer que de nouvelles prestations ont été créées :

- L'ostéopathie et la chiropractie,
- La parodontie,
- Les substituts nicotiniques.

Les montants des remboursements relatifs aux prothèses dentaires, lentilles et consultations spécialistes ont été augmentés.

Ces modifications entrent en vigueur au **1<sup>er</sup> mars 2009**.

Dans une démarche de progrès, nous espérons vivement que ces améliorations répondront le mieux possible aux préoccupations dont vous nous avez fait part.

Nous vous prions d'agréer, chère adhérente, cher adhérent, l'expression de nos sentiments mutualistes.

Le Président  
**Christian d'ACHON**

### LE PARCOURS DE SOINS

Afin de bénéficier du taux maximal de remboursement de la sécurité sociale (70 %), dans le cadre du parcours de soins, il est possible de consulter :

- le médecin traitant qui a signé le document de la déclaration de choix du médecin traitant,
- son remplaçant, si celui-ci est absent,
- un autre médecin : en dehors du lieu de résidence, en vacances, lieu de travail,
- tout médecin en cas de situation d'urgence.

Les malades ne respectant pas le parcours de soins sont soumis, depuis le 1<sup>er</sup> février 2009, à un remboursement de 30 % au lieu de 70%. Avant cette date, il était de 50 %.

**LES REMBOURSEMENTS DE LA MUTUELLE RENAULT SONT BASÉS SUR LE REMBOURSEMENT DE LA CAISSE D'ASSURANCE MALADIE.**

**N'HÉSITEZ PAS À VOUS RENSEIGNER AUPRÈS DE NOUS.**

### EXEMPLES

#### CONSULTATION D'UN MÉDECIN GÉNÉRALISTE POUR UN ASSURÉ RESPECTANT LE PARCOURS DE SOINS :

- 22 € : l'assurance maladie prend en charge 70 % de 22 €, soit 15,40 € moins 1 € (part forfaitaire) : 14,40 €
- La Mutuelle Renault prend en charge 30 % de 22 €, soit 6,60 €
- Reste à charge pour le patient : 1 € (part forfaitaire).

#### CONSULTATION D'UN MÉDECIN GÉNÉRALISTE POUR UN ASSURÉ NE RESPECTANT PAS LE PARCOURS DE SOINS :

- 22 € : l'assurance maladie prend en charge 30 % de 22 €, soit 6,60 € moins 1 € (part forfaitaire) : 5,60 €
- La Mutuelle Renault prend en charge 30 % de 22 €, soit 6,60 €
- Reste à charge pour le patient : 9,80 € (22€ moins 5,60 € + 6,60 €).

# Des montants de remboursements particulièrement attractifs

La Mutuelle Renault complète tous les remboursements de la Sécurité Sociale à 100% du tarif conventionnel et rembourse tout ou partie des dépassements et certaines prestations non prises en charge par la Sécurité Sociale.

VOS GARANTIES AU 1<sup>ER</sup> MARS 2009

LES OPTIONS

A

AB

AC

AS

AM

	A	AB	AC	AS	AM
<b>Frais médicaux</b>					
Médecins généralistes : Consultations – Visites	100% du TM	100% du TM	100% du TM	100% du TM + 7,70 €	100% du TM + 15,40 €
Médecins spécialistes : Consultations – Visites	100% du TM	100% du TM	100% du TM + 17 €	100% du TM + 31 €	100% du TM + 46 €
Médecins professeurs : Consultations – Visites (par acte)	100% du TM	100% du TM	100% du TM + 30,50 €	100% du TM + 61 €	100% du TM + 91,50 €
Ostéopathie, chiropractie (par acte/par an)* <b>NOUVEAU</b>	NC	15 €/45 €	15 €/60 €	15 €/75 €	15 €/90 €
Radiologie – Echographie – Actes médicaux hors hospitalisation effectués par un médecin	100% du TM	100% du TM	100% du TM	100% du TM	100% du TM
Analyses – Auxiliaires médicaux	100% du TM	100% du TM	100% du TM	100% du TM	100% du TM
Densitométrie osseuse	100% du TM	100% du TM	100% du TM	100% du TM	100% du TM + 38 € tous les 2 ans
Transport remboursé par la Sécurité Sociale	100% du TM	100% du TM	100% du TM	100% du TM	100% du TM
<b>Pharmacie</b>					
Pharmacie remboursable sur les bases de 35% et de 65%	100% du TM	100% du TM	100% du TM	100% du TM	100% du TM
Substituts nicotiques (par an)* <b>NOUVEAU</b>	NC	30 €	30 €	30 €	30 €
<b>Hospitalisation</b>					
Prix de journée – Honoraires	100% du TM	100% du TM	100% du TM	100% du TM	100% du TM
Forfait journalier hospitalier	100 % du forfait	100 % du forfait	100 % du forfait	100 % du forfait	100 % du forfait
Chambre particulière, dépassements d'honoraires, lit d'accompagnant (si hospitalisation enfant de moins de 12 ans) jusqu'à 180 jours par an.	NC	30,50 € par jour	45,80 € par jour	83,90 € par jour	122 € par jour
<b>Dentaire</b>					
Soins dentaires et détartrage préventif	100% du TM	100% du TM	100% du TM	100% du TM	100% du TM
Parodontie (par acte/par an)* <b>NOUVEAU</b>	NC	15 €/45 €	15 €/60 €	15 €/75 €	15 €/90 €
Couronnes – Inter de bridge – Inlay acceptés par la Sécurité Sociale : plafond par an et par personne	100% du TM	100% du TM + 112 €	100% du TM + 341 €	100% du TM + 675 €	100% du TM + 1 007 €
Couronnes – Implants – Inter de bridge – Inlay refusés par la Sécurité Sociale : plafond par an et par personne	NC	112 €	341 €	675 €	1 007 €
Orthodontie remboursée par la Sécurité Sociale (par semestre)	100% du TM	100% du TM + 69 €	100% du TM + 145 €	100% du TM + 275 €	100% du TM + 405 €
Orthodontie non remboursée par la Sécurité Sociale (par semestre)	NC	69 €	145 €	275 €	405 €
<b>Optique</b>					
Lunettes (verres + monture) remboursées par la Sécurité Sociale	100% du TM	100% du TM + 107 €	100% du TM + 153 €	100% du TM + 244 €	100% du TM + 335 €
Lentilles remboursées par la Sécurité Sociale (par an)	100% du TM	100% du TM + 112 €	100% du TM + 158 €	100% du TM + 248 €	100% du TM + 336 €
Lentilles non remboursées par la Sécurité Sociale (par an)	NC	112 €	158 €	248 €	336 €
Chirurgie laser de l'œil (par œil et par an)	NC	NC	NC	NC	380 €
<b>Prothèses médicales</b>					
Prothèses diverses, orthopédie – petit appareillage (par appareil)	100% du TM	100% du TM + 153 €	100% du TM + 366 €	100% du TM + 671 €	100% du TM + 976 €
Prothèses auditives adulte (par an pour 1 ou 2 oreilles)	100% du TM	100% du TM + 305 €	100% du TM + 671 €	100% du TM + 1 129 €	100% du TM + 1 587 €
<b>Cures thermales</b>					
Cure thermale acceptée par la Sécurité Sociale (par an)	100% du TM	100% du TM + 138 €	100% du TM + 138 €	100% du TM + 138 €	100% du TM + 138 €
<b>Fonds social</b>					
Naissance, adoption, mariage	La commission des "Événements familiaux" de notre fonds social est à votre disposition pour examiner les modalités d'aide financière dont vous pouvez bénéficier.				
Décès					

TM = Ticket Modérateur (montant restant à la charge de l'assuré après remboursement de la part obligatoire par la Sécurité Sociale).

NC = Non Concerné par cette garantie.

Les montants indiqués en Euros représentent la participation maximum de la Mutuelle dans la limite des frais engagés après déduction du remboursement Sécurité Sociale éventuel.

\* Les nouvelles garanties regroupent les actes d'ostéopathie, de chiropractie, de parodontie ainsi que les substituts nicotiques. Elles sont plafonnées globalement et annuellement en fonction de l'option choisie. Montant maximum par an pour l'ensemble de ces garanties :

option AB = 45 € ; option AC = 60 € ; option AS = 75 € et option AM = 90 €. (à l'exception des substituts nicotiques dont le montant est plafonné à 30 € quelle que soit l'option).

La garantie "frais de santé" de votre contrat prend en charge le Ticket Modérateur de trois des prestations de prévention prévues à l'article R. 871-2 II du Code de la Sécurité Sociale (cf : règlement mutualiste disponible sur le site internet de la Mutuelle).

Votre Mutuelle s'inscrit dans le cadre d'un contrat "responsable" (article 57 de la loi n°2004 du 13 août 2004). Elle ne peut donc rembourser la part des dépenses laissées à la charge de l'adhérent que dans le cadre des dispositions prévues par ces textes.

## TARIFS DES COTISATIONS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2009

	OPTION A *	OPTION AB	OPTION AC	OPTION AS	OPTION AM	OPTION CC**
PAR ADHÉRENT OU CONJOINT DE MOINS DE 30 ANS	14,88 €	26,05 €	32,62 €	42,35 €	49,34 €	8,02 €
PAR ADHÉRENT OU CONJOINT DE 30 À 59 ANS		37,48 €	47,15 €	59,15 €	68,46 €	8,02 €
PAR ADHÉRENT OU CONJOINT DE 60 ANS ET PLUS		49,85 €	64,79 €	78,96 €	89,35 €	12,27 €
PAR ENFANT, GRATUIT À PARTIR DU 3 <sup>e</sup>	10,71 €	16,72 €	20,25 €	27,37 €	32,03 €	4,26 €

La cotisation du conjoint, quel que soit son âge, suit automatiquement celle de l'adhérent.

Toute adhésion doit être faite avant le 65<sup>e</sup> anniversaire.

\* L'option A est réservée aux nouveaux adhérents de moins de 30 ans.

\*\* toute adhésion à l'option CC est subordonnée à l'appartenance de l'adhérent à l'une des options de base de la Mutuelle (A, AB, AC, AS, AM). La notice d'information sur les prestations de l'option CC est disponible sur simple demande.

## NOUVEAU : BORNES CARTE VITALE



**A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> MARS 2009, VOUS AVEZ LA POSSIBILITÉ DE CONSULTER OU METTRE À JOUR L'ENSEMBLE DES DONNÉES SÉCURITÉ SOCIALE PRÉSENTES SUR VOTRE CARTE VITALE DANS TOUTES LES AGENCES DE LA MUTUELLE RENAULT DONT VOUS TROUVEREZ CI-DESSOUS LES COORDONNÉES.**

### BOULOGNE-BILLANCOURT - SIÈGE SOCIAL

9 rue de Clamart  
92772 Boulogne-Billancourt Cedex  
API : FR CL9 009 1 10  
Téléphone : 01 46 94 29 00  
Fax : 01 46 94 29 69

**Accueil ouvert de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 15**

### GUYANCOURT - TECHNOCENTRE

La Ruche - Connecteur 10 A  
API : FR TCR RUC 0 40  
Téléphone : 01 76 85 68 02  
Fax : 01 76 85 68 03

**Accueil ouvert de 8 h à 16 h 15**

### LE MANS - CENTRE DE GESTION DU TIERS-PAYANT

314 boulevard Demorieux  
72100 Le Mans  
API : FR LEM MUT 0 49  
Téléphone : 02 43 23 25 05  
Fax : 02 43 33 98 44

**Accueil ouvert de 9 h à 11 h 50 et de 13 h à 16 h 15**

### LE PLESSIS-ROBINSON

Bâtiment Novadis - Rdc - Module 4  
Connecteur Blanc  
API : FR EQV NOV 0 20  
Téléphone : 01 76 84 74 74  
Fax : 01 76 84 89 13

**Accueil ouvert de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 15**

## RELEVÉS DE PRESTATIONS PAR INTERNET

Nous vous rappelons que vous pouvez recevoir vos relevés de prestations par mail en remplacement du format papier. Il vous suffit de vous abonner sur l'Espace Adhérent du site internet de la Mutuelle Renault : [www.mutuelierenault.fr](http://www.mutuelierenault.fr).

Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : [mutuelle.renault@renault.com](mailto:mutuelle.renault@renault.com).

